

Ministère de la Jeunesse et des
Sports Prefecture Byumba

Rapport

31/12/1978

373e 1000

Ministère ~~de la Jeunesse et des Sports~~ Valable pour la période du 1^{er} janvier
Service ~~Jeunesse~~ Préfecture ~~de Buta~~ au 31 décembre 1978

Nom et Prénom ~~NGABABERA André~~ Matricule ~~4114~~
Grade ~~Agent EpI 1^{re} classe~~ Ancienneté dans le grade ~~1/1/1975~~
Agent sous statut ~~ou sous contrat~~ ~~Statut~~

I. Appréciation du mérite (utiliser ! Du Chef Compé- ! Du Chef Compé- ! De l'autorité
obligatoirement une des men- ! tent au pre- ! tent au 2^e ! compétente
"remarquable-très grand-moyen ! micr degré ! degré ! pour attribuer
assez grand- insuffisant" ! ! ! définitivement
le signallement.

1. Initiative ~~Très Grande~~ ~~Très grande~~
2. Sens des responsabilités ~~Très grand~~ ~~Très grand~~
3. Puissance de travail et activité ~~Moyennes~~ ~~Moyennes~~
4. Connaissances professionnelles ~~Très grandes~~ ~~Très grandes~~
5. Aptitudes et habileté profes- ~~Moyennes~~ ~~Moyennes~~
sionnelles
6. Sens social ~~Très grand~~ ~~Très grand~~
7. Civisme ~~Très grand~~ ~~Très grand~~
8. Ponctualité ~~Très grande~~ ~~Très grande~~

Appréciation synthétique du !
mérite (utiliser obligatoire- !
ment une des mentions élite - ! Très Bon Très Bon TRÈS BON
très bon - bon - assez bon - !
médiocre) !

Sanctions disciplinaires encourues ! Date = Néant
depuis le dernier signallement. ! Nature =

Etat des services (analyse critique détaillée des services rendus par
l'agent depuis son dernier signallement).

1^{er} degré Monsieur NGABABERA André serait un très bon élément s'il parvenait à
combattre sa timidité.

2^{ème} degré
3^{ème} degré

3^e degré : Même Avis.

ACCUSE DE RECEPTION.-

Je soussigné NGAHABERA... André... Nom et Prénom)
grade A. gent. principal de 3^e cl matricule... 6514...
déclare avoir reçu à la date du ... 14..4..81.....
copie du bulletin de signalement établi à mon sujet
le... 10..4..81... en vue des mouvements d'avancement
de grade, de classe et de traitement de l'année... 1975
du 31.12.78

~~§ Introduce~~ (I)

Je déclare

ne pas introduire (I)

recours contre les appréciations de mérite et d'aptitude à l'avancement.

A Byumba, le. 1.4.4.81....

(I) Biffer les mentions inutiles.

Signature:

N.B: l'accuse de réception dûment rempli est retourné immédiatement et directement (c.à.d.) sans passer par voie hiérarchique) à l'autorité ayant transmis le bulletin de signalement à l'agent. Par contre, le cour doit être adressé à la chambre de recours par la voie hiérarchique (c.à.d) par tous les échelons intervenus dans le signalement.

14 AOUT 1981

2267/12.08.01

Monsieur le Président de la Fédération
Rwandaise de Volley-ball
C/O Catholic Relief Service
B.P. 65 KIGALI

Monsieur le Président,

Référence faite à votre rapport n° 29/81/
C.N.D.V.B. du 9 Juin 1981 relatif au championnat national de Volley-ball, édition 81
et à la transmission du classement par division, j'ai l'honneur de vous demander de :

- dresser la liste des équipes existantes et affiliées à la F.R.V.B.
- faire la liste du matériel sollicité
- faire un plan de distribution
- fournir un quota de matériels à distribuer à chaque club (ceci en fonction du nombre de personnes ou d'équipes et des terrains de chaque établissement).

Ces points me permettront d'analyser et
d'étudier les solutions à apporter à votre problème.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président,
l'expression de mes sentiments sportifs.

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
GATABAZI Ntilicien.

